

Staffeur Ornemaniste/Stucateur

SO / Aménagement Intérieur Bâtiment : 03. 17.18 Mise à jour 05/2024

Codes : NAF : 43.31Z ; ROME : F1601 ; PCS : 637b ; NSF : 233

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Le staffeur réalise en atelier et pose des éléments décoratifs architecturaux **en staff**, pour habiller un intérieur ou restaurer une construction ancienne : corniches, plafonds décoratifs, moulures de style, colonnes, coupoles, rosaces, panneaux moulurés, ou des ouvrages à fonctions : thermiques, acoustiques, anti feu, en intérieur essentiellement, parfois en extérieur : statues, motifs, volumes et formes divers.

Le stucateur met en œuvre des enduits sur des murs, plafonds, limons ou colonnes

❖ Staffeur :



Performance Economique

Métier apparenté : **Platrier 03. 11.18**

Il doit avoir **le sens du détail** et de **l'esthétique**, faire preuve de **rigueur** et avoir de la **technicité**.

- Réalise ses moulages à l'atelier ou directement sur les lieux des travaux.

Sur le neuf, conçoit des moules originaux correspondant aux demandes du décorateur.

Sur les chantiers de restauration, il effectue des relevés de forme avec des moulages élastomères et des peignes à reproduire, pour les dupliquer à l'identique.

- Réalise à partir de dessins ou modèles, **des moulages fins en plâtre**, moulages qu'il enduit de barbotine pour empêcher le plâtre de coller.

- Passe une brosse à **staffer** enduite de **plâtre** liquide, lequel est rigidifié par des fibres naturelles végétales appelées **filasses** (sisal, jute, chanvre) ou synthétiques (fibres de verre), ou d'autres matières (élastomère, résine, terre d'estampage...), puis applique une nouvelle couche de plâtre avec un couteau à enduire

- Retire les surplus de relief et procède au démoulage
- Assemble les moulages ainsi réalisés (plafonds décoratifs, corniches, rosaces, pilastres, colonnes... le plus souvent sur le chantier ; les éléments peuvent peser 10 à 40 kg (utilise des aides à la manutention.
- Met en place l'échafaudage roulant, ou une PIRL ;
- Nettoie les surfaces destinées à recevoir du staff traditionnel
- Fixe les moulages avec des pointes en acier, ou de la colle à plâtre, ou les scelle à l'aide de tiges filetées (emploi de perceuse, pistolet de scellement), soit solidairement, soit indépendamment de la structure porteuse.
- Effectue les joints.

❖ **Stucateur :**

Met en œuvre des enduits sur des murs, plafonds, limons ou colonnes.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Le stuc était déjà utilisé à l'époque romaine pour imiter le marbre ; il peut être lisse, transparent, marbré, graffité.

Pour le réaliser, chaque artisan possède son propre savoir-faire, et ses secrets de fabrication

- Le stuc à la chaux est préparé à partir **d'une chaux aérienne éteinte** appelée aussi **chaux grasse** qui fait sa prise (ou carbonatation) au contact de l'air
- La chaux grasse est perméable à la vapeur d'eau et imperméable à l'eau, elle laisse respirer les murs, réduit l'humidité ; elle possède aussi un pouvoir assainissant et bactéricide dû à son PH basique ; enfin, elle offre un large choix de finitions (badigeon, patine, stuc, enduit mince, tadelakt)

La coloration est obtenue à l'aide **de pigments naturels ou artificiels** (terres ou oxydes métalliques miscibles entre eux) dont le poids ne doit pas dépasser 3 % du poids de la chaux.

Le stuc à la chaux est un enduit pelliculaire qui s'applique en plusieurs couches très fines (3 couches minimum de 1 à 2 mm d'épaisseur)

1/ Prépare le support.

Le dépolissage à la brosse, peut être amené à le poncer (port masque anti-poussière type FFP3) poussières siliceuses ; à boucher les fissures et trous.

- **Sur un fond poreux dit "ouvert"** comme un enduit à base de chaux, pierre ou brique : mouille abondamment le support à l'aide d'un pulvérisateur, afin de lui conférer une meilleure adhérence, quelques heures, avant de réaliser directement le stuc.
- **Sur un fond non poreux dit "fermé" non uniforme**, (plaque de plâtre ou peintures anciennes par exemple) applique au préalable, *un enduit mince ou de finition, ou deux couches d'impression de peinture acrylique mate*, ou une résine d'accrochage, afin d'homogénéiser le support, facilitant l'accroche du stuc sur le support délicat.
- **Sur un fond dit « fermé » mais uniforme**, applique une sous-couche à base de chaux et de sable très fin (siliceux) assurant l'accroche mécanique du stuc de chaux.

La chaux est commercialisée en pâte ou en poudre.

La présentation en pâte simplifie la préparation (il suffit de rajouter de l'eau jusqu'à l'obtention de la consistance souhaitée) mais, sous cette forme, plus de difficulté pour mélanger la chaux aux sables ; la présentation en poudre permet d'ajuster plus précisément le dosage des pigments : en mélangeant la chaux à sec avec les pigments, on obtient la teinte réelle et finale du décor.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Pèse minutieusement les différents composants (les quantités dépendent de la surface à enduire), la quantité d'eau doit correspondre à la moitié de la quantité de chaux, poudre de marbre et poudre de talc
- Mélange les différents composants dans un grand récipient avec un malaxeur
- Réalise les 3 couches de très faible épaisseur (ne doivent pas dépasser 3 mm d'épaisseur) en l'appliquant sur le support à l'aide d'une taloche pour la 1ère couche et d'une petite lisseuse ou spatule pour les couches suivantes ; des mouvements successifs circulaires sont réalisés avec l'outil pour obtenir l'effet recherché.

2 /Prépare la première couche du stuc : en mélangeant :

- 2 volumes de chaux aérienne,
- 1 volume de *sable fin* (de 0 à 0,5 mm) **riche en silice**
- L'eau

- Malaxe le mélange au moins dix minutes, afin d'arriver à une consistance d'une pâte onctueuse type "fromage blanc".

Applique la première couche *de 1 à 2 mm d'épaisseur*, à la taloche ou truelle, en effectuant des mouvements successifs circulaires afin d'obtenir une surface homogène, plate et un effet marbré.

L'épaisseur des couches est réglée par l'angle donné à l'outil par rapport au support : plus l'angle est ouvert, plus la couche est fine

Selon l'effet souhaité, il est possible d'appliquer une pâte colorée à chaque couche (effet de nuancement de couleur) ou de colorer seulement la dernière couche.

3 / Prépare la deuxième couche : de manière identique à la première mais en mélangeant cette fois

- 5 volumes de chaux aérienne,
- 1 volume de *sable fin*
- L'eau.

Applique la deuxième couche à *la lisseuse dite italienne* ou à *la spatule inox de 10 à 15 cm*, lorsque la première couche ne colle plus au doigt mais qu'elle est encore humide



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

4/ Prépare la troisième couche de finition : teintée par l'ajout de pigments.

- Détrempe les pigments avant de les ajouter au mélange constitué de :

2 volumes de chaux et de différents adjuvants :

- 1 volume de poudre de marbre
- 1 volume de *talc* qui contient 32 % d'oxyde de magnésium et 63 % de silice (SiO₂), pour apporter brillance et velouté
- 2 % de méthylcellulose (colle à papier peint), rétenteur d'eau
- 0,5% de laurylsulfate de sodium : savon industriel rendant le mortier plus souple (entraîneur d'air)
- 1 % de caséine (fixateur, active le durcissement)

5 / Ferre au plateau inox, pour lisser au maximum les micro- ouvertures qui se forment pendant la carbonatation et serrer les petites particules de chaux, de marbre et éventuellement de talc, afin obtenir *un effet brillant glacé*.

6 / Peut appliquer une cire naturelle passée à la brosse puis lustrée au chiffon. pour renforcer la brillance

- Peut passer une couche de savon noir enrichi de corps gras (savon noir à l'huile d'olive recommandé), pour hydrofuger le stuc



- Effectue les finitions : lave le mur avec un spalter (pinceau large et plat en soies de porc), afin d'ôter le lait de chaux qui ressort et opacifie le mur.

Métier apparenté : **Peintre Applicateur Revêtements Techniques** : 03. 09.18



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Exigences

- Capacité de réflexion et d'analyse
- Conduite : VUL
- Contact clientèle (artisan)
- Contrainte posturale : toutes postures, bras en élévation au-dessus des épaules
- Coordination, précision gestuelle
- Gestes répétitifs : du poignet permettant d'appliquer à l'aide de la brosse à staff le plâtre sur les éléments
- Mobilité physique : déplacement sur échelles ou échafaudages
- Multiplicité lieux de travail
- Travail en équipe : 2 à 3 compagnons
- Travail hauteur

Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression agent chimique : résine
- Chute hauteur : échafaudage, échelle
- Chute plain-pied : encombrement, escaliers, surface glissante
- Chute objet
- Contact conducteur sous tension : machine portative, rallonge, baladeuse
- Emploi machine dangereuse : malaxeur, machine portative
- Port manuel charge : matériel, matériau
- Projection particulaire
- Risque routier : Déplacements sur différents sites

Nuisances

- Bruit. >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention (pistolet à scellement perceuse)
- Vibration : mains-bras >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention
- Hyper sollicitation des membres TMS
- Poussière fibre minérale artificielle (FMA) : laine de verre
- Poussière fibre organique végétale naturelle : chanvre
- Résine
- Colle/Adhésif
- Poussière Silice Cristalline : ponçage à sec de supports en béton ; utilisation sable fin, talc pour le stuc
- Manutention manuelle charge

Maladies Professionnelles

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre

- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)

- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : syndrome ébrieux ou narcotique, dermites, conjonctivites irritatives, eczémas, encéphalopathies (84)
- Rhinite et asthmes professionnels : (66)
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire : ponçage support béton , sable fin , talc pour le stuc (25)

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT

Aide financière CARSAT : entreprises 1 à 49 salariés :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Aide financière pour l'acquisition de matériel et/ou d'équipements afin de réduire les contraintes physiques : manutentions manuelles de charges ; efforts répétitifs ou postures contraignantes, mais aussi la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés

- ✓ **TOP BTP :**
- ✓ **TMS Diagnostic et Formation :**
- ✓ **TMS Action : une aide d'équipement et formation pour prévenir les TMS**

Autorisation Conduite/Formation : grue auxiliaire déchargement, PEMP (staffeur) ...

Bruit : mélange avec malaxeur électrique ; ponçage support

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Fiche Données Sécurité (FDS) : résines

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides
Résines

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Travail Isolé : artisan/Indépendant

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

MESURES TECHNIQUES :

Aménagement Atelier (staffeur)

Chute Hauteur : ne pas travailler sur échelle ou escabeau ; PIRL ; échafaudage de pied, roulant



Chute Plain-Pied

Déchets Gestion

PREVENTION GAGNANTE BTP **Performance Economique**

Echafaudages/Moyens Elévation : PIR, PIRL, échafaudage roulant

Eclairage Chantier

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutentions Manuelles/TMS :Aides : :utilisation d'un exosquelette se portant sur un vêtement ou un harnais, soulageant les bras lors des situations bras en l'air , sans entraver les mouvements, lors d'utilisation d'outils légers à modérément lourds

Organisation Premiers Secours

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; risques chimiques (FMA ; chanvre chez staffeur ; silice chez stucateur)

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs ; silice cristalline (ponçage béton) ; machine avec aspiration ; talc, sable fin **pour le stuc** ; poussières sans effet spécifique (PSES) ; poussière fibre minérale artificielle (FMA) : laine de verre ; chanvre : **staffeur**.

Risque Electrique Chantier : coffret électrique portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant

Travail Isole : artisan/Indépendant

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations :

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) : grue auxiliaire déchargement pour le staffeur **R490**



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation Elingage/Levage : pour le staffeur

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage : **R408** décrit les référentiels de formation ; à chaque type de matériel, sa formation : échafaudage de pied , roulant...

Habilitation Electrique: **H0-B0** (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex : pose/dépose prises électriques, interrupteurs ; utilisation de machines portatives

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Passeport Prevention

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Routier

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** (suivi post exposition/post professionnel)
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS),et **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

Suivi individuel de l'état de santé du salarié :prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessaire pour les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « spécifique » et adaptée (**D. 4622-27-1**).

- ❖ Au travailleur indépendant qui « peut s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de son choix » (**article L. 4621-3**).

Il bénéficie « d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle ».

Cette affiliation devra être au minimum d'un an , et ne pourra pas être renouvelée tacitement (**article D. 4622-27-3**).

- ❖ Au chef d'entreprise qui peut aussi « bénéficier de l'offre de services proposée [à ses] salariés » par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4**,



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre**.

- **La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans** , et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques particuliers professionnels

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017)** (dont une copie est versée au DMST).

❖ Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

✓ Pour les intérimaires : les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission, *la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017)**, (dont une copie est versée au DMST).

Poly exposition: ANSES/PST3 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H** : risques physiques, chimiques, et thermiques ;
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Chute de hauteur lors opérations montage et démontage d'échafaudages : échafaudage roulant, de pied.
- Titulaire d'une autorisation de conduite (camion équipé grue auxiliaire pour staffeur)
- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1A **depuis le 01/01/2021** : au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**
Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020
Ponçage, support béton, avant application du stuc (qui comprend du talc, sable fin).
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique.
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)
 - Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
 - Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine(ANSES 09/2021) stucateur
- ✓ **Contraintes physiques intenses :**
 - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C)++ déclenchant action prévention
 - Vibrations Main/Bras > 2,5 ms² (8h) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention

✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non (excepté nuisances incluses dans les risques particuliers cf. supra) .

- Poussière fibre minérale artificielle (FMA) : laine de verre
- Poussière fibre organique végétale naturelle : chanvre

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; ...) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

Important : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles**

❖ **Bruit** :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

TMS Membres supérieurs :

- ✓ Série de vidéos destinée aux médecins du travail détaillant les manœuvres à réaliser dans le cadre du protocole européen d'examen clinique **SAL TSA**.

Il permet de diagnostiquer **12 types de TMS-Membre Supérieur** spécifiques, dès les signes précoces, ainsi qu'un syndrome général regroupant des TMS-MS dits non spécifiques , mais constituant des indicateurs précoces de TMS-MS "en devenir ".

SAL TSA outil 15 INRS 01/2023

- ✓ Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs ensemble composé de quatre groupes de tendons : sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond. HAS 09/2023 ([lien](#)).

La consommation de tabac , et les maladies métaboliques sont un facteur aggravant du risque de rupture de la coiffe des rotateurs, laquelle est hypo vascularisée à l'insertion du sus-épineux et de l'infra-épineux

Entre 45 et 60 ans , les salariés exposés aux TMS , et fumeurs (ayant fumés pendant 10 ans) voient leur « chance » d'avoir une rupture de la coiffe multipliée par 10.

Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023

- ❖ **Isolants : chanvre ; laine de verre et de roche (FMA) : VLEP sur 8 h : 1 fibre / cm³ :** ERCP et EFR à l'embauche (bilan de référence), puis à l'appréciation du médecin du travail.



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- ❖ **Suivi Exposition Silice**

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020

Niveaux d'exposition aux poussières alvéolaires et à la silice cristalline dans le BTP : retour d'expérience du projet Pure-Snow 1

Des prélèvements de la fraction alvéolaire des aérosols , ont été effectués sur les opérateurs pour déterminer les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline lors d'opérations (découpe, **ponçage**, perçage), quel que soit le matériau. .

La silice cristalline (notamment, le quartz) est présente dans de nombreux produits : béton, mortier, ciment, brique...

Les résultats ont permis de mettre en évidence des niveaux d'exposition individuelle très élevés 65 % des mesures dépassent ainsi la VLEP 8h , de + 0,9 mg/m³ pour les poussières alvéolaires (maximum de 7,4 mg/m³) , et 55 % la VLEP 8h , + de 0,1 mg/m³ du quartz (maximum de 1,6 mg/m³).

Les concentrations les plus importantes ont été mesurées principalement lors d'opérations à sec, sans aspiration et mettant en œuvre des procédés à haute énergie (découpe, ponçage), quel que soit le matériau.

Ces résultats démontrent la nécessité de de réduire au maximum les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline des opérateurs du BTP.

❖ **Vaccinations :**

La vaccination s'inscrit autant que possible dans le **cadre du suivi médical obligatoire en santé au travail**, auquel a droit chaque salarié.

Cet acte peut résulter de :

- ✓ **L'évaluation des risques professionnels** réalisées dans l'entreprise

Le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :

- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.
- De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire, et des études épidémiologiques, ainsi que des vaccinations déjà effectuées



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ✓ Ou s'inscrire dans le cadre du **calendrier vaccinal** s'appliquant à la population générale.

Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (**vaccins recommandés** du fait de l'exposition à certains risques, **vaccins rendus obligatoires** par l'activité professionnelle), les SPSTI sont désormais, des acteurs attendus sur les vaccinations contribuant à la **prévention de toutes les maladies transmissibles**, y compris celles qualifiées de « communautaires », conformément au calendrier vaccinal publié par le ministère de la santé

L'implication des professionnels de santé au travail est notamment attendue sur *trois vaccinations*

- ✓ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)** : Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.
- ✓ **Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)** : *deux doses de vaccins ROR* (vaccin trivalent avec un délai minimum d'un mois entre les deux doses) nécessaires pour *chaque personne née depuis 1980*

- ✓ **Grippe saisonnière** : la **vaccination des adultes n'est pas obligatoire** mais contribue à limiter la propagation de l'épidémie de grippe, virus pouvant entraîner des conséquences graves, voire mortelles, en particulier chez les **personnes fragiles**.

Le professionnel de santé au travail **peut néanmoins décliner cette pratique**, s'il **ne peut pas réaliser cette vaccination**, dans les **conditions de sécurité** imposées par la santé publique (absence de trousse de secours adaptée...) ou s'il estime n'avoir : **ni le temps, ni la formation, ni les moyens matériels** pour la pratiquer.

Il peut alors choisir d'orienter le travailleur vers son médecin traitant.

- ❖ **Les médecins du travail, collaborateurs-médecins, internes et infirmiers** de santé au travail peuvent réaliser les vaccinations nécessaires à la protection des travailleurs.

Dans le cas où le **vaccin est obligatoire ou recommandé** en raison de la **prévention des risques professionnels**, **celui-ci est pris en charge par l'employeur** [article R. 4426-6 C.Trav](#)

Dans le cas où le **vaccin est sans lien direct avec l'activité professionnelle**, les vaccins sont **remboursables par l'Assurance Maladie**, sur prescriptions individuelles conformément aux règles de droit commun.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Toutefois, lorsqu'une **entreprise** souhaite mettre en place une **campagne de vaccination** (contre la grippe saisonnière par exemple), elle peut aussi faire le choix de la **prise en charge globale, à ses frais**, de l'ensemble des vaccins.

Le site de référence sur la vaccination, Vaccination-info-service.fr, permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.

Questions-réponses : la vaccination par les services de prévention et de santé au travail
Ministère Travail santé solidarités 03/2024

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024
Ministère Travail Santé Solidarités 04/2024

❖ Données de Santé :

La cabine de télémédecine est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle.**

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps : pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

❖ Téléconsultation Santé Travail :

Téléconsultation

❖ À la suite de la loi du 02/08/2021 :

Une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires, pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :

- Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail

- Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée **à la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale** en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur (**décret application en attente de parution**) .

❖ Visite médicale mi-carrière :

Organisée à une échéance déterminée , par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur" (article 22 Loi 02/08/2021), est **obligatoire pour le salarié en SIR. Article L4624-2**

Cet examen peut éventuellement être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale , lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail deux ans avant l'échéance prévue.

Cette visite médicale a pour objectifs de :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels
- Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail.

Cette visite est réalisée par le médecin du travail , mais peut aussi être réalisée par un infirmier(e) de santé au travail en pratique avancée ; à l'issue de la visite, il peut s'il ou elle l'estime nécessaire, orienter sans délai le salarié vers le médecin du travail

Seul le médecin du travail : peut proposer par écrit, après échange avec le salarié et l'employeur des mesures individuelles d'aménagement , d'adaptation , ou de transformation du poste de travail , ou des mesures d'aménagement du temps de travail , justifiées par des considérations liées à l'âge, ou à l'état de santé physique ou mental du salarié

Le référent handicap , obligatoire dans les entreprises supérieures à 250 salariés, *peut à la demande du salarié*, participer à cette visite médicale (il est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître .

- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

Stucateur (SPE et SPP):

- ✓ Inhalation de poussières de silice **(25)**
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
 - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
 - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
 - Bruit : audiométrie de fin de carrière

Staffeur Ornemaniste: pas de SPE/SPP



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ✓ **Nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
 - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
 - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
 - Bruit : audiométrie de fin de carrière